

La

Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XVI

Québec, 19 septembre 1903

No 5

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 65. — Les Quarante-Heures de la semaine, 65. — Le point noir à l'horizon américain, 66. — Chronique des diocèses, 68. — De l'Œuvre de la Propagation de la Foi, 70. — Liturgie, 73. — Société d'une messe, 74. — Visites pastorales de Mgr Plessis, 75. — La papauté, d'après Macaulay, historien anglais et ardent protestant, 78. — Appréciation de la loi sur les Congrégations au parlement anglais, 79. — Bibliographie, 85.

Calendrier

20	DIM.	*b	XXVI ap. Pent. et 4 Sept. N.-D. des Sept Douleurs, <i>Kyr.</i> de la Ste Vierge, Prose <i>Stabat.</i> I Vêp., du suiv., mém. du préc. et des SS. Eustache, etc., MM., (II Vêp.) seulement.
21	Lundi	r	S. Mathieu, apôtre et évangéliste, 2 cl.
22	Mardi	b	S. Thomas de Villeneuve, confesseur.
23	Mercur.	tr	S. Lin, pape et martyr.
24	Jeudi	b	N.-D. de la Merci, <i>dbl. maj.</i>
25	Vend.	tr	De la férie.
26	Samd.	†b	De l'Immaculée Conception.

Les Quarante-Heures de la semaine

20 septembre, Saint-Ferréol. — 21, Saint-Côme. — 22, Sainte-Anastasie. — 23, Sainte-Christine. — 24, Lotbinière. — 25, Saint-Henri.

Le point noir à l'horizon américain

Avez-vous entendu pleurer la presse américaine sur les Juifs de Kischineff ? C'était touchant. On eût dit, à entendre ce slogan universel de pitié, que la justice avait élu domicile aux Etats-Unis. Les Américains semblaient vouloir faire comprendre au monde qu'ils étaient, à cette heure, les seuls dépositaires de la première des quatre vertus cardinales.

Meetings de protestation, conférences, lettres des hommes publics aux journaux : tout y était. Il manquait pourtant à cette plainte d'un peuple la larme de son chef. Elle tomba à son temps sous forme d'approbation officielle d'une supplique des Juifs américains adressée au Czar de toutes les Russies.

Malheureusement la larme présidentielle, en détrempant l'encre du protocole international où elle avait glissé, y fit un énorme pâté qui amena sur la figure de Nicolas II une grimace plus que significative.

M. Roosevelt, s'apercevant alors de sa gaffe, demanda au président des *B'ni B'rahi* (association juive des Etats-Unis) de vouloir bien remettre sa pétition dans sa poche. — Ce qui fut fait et prestement. Morale : En toute chose, il faut considérer la fin.

Il a toujours été et sera toujours plus facile de prêcher la justice que de la pratiquer. Les Américains en ont donné dans l'affaire des Juifs en Russie un exemple qui sera désormais *classique*. Tous les jours, ou à peu près, on pouvait voir briller dans les journaux de la grande république, à côté de la larme américaine, la goutte de sang nègre.

Jamais, peut-être, depuis l'émancipation, les noirs n'ont été aussi cruellement traités aux Etats-Unis qu'en cette année de *commisération universelle*. Nègre pendu, nègre écorché, nègre brûlé, voilà depuis quelques mois le menu quotidien des journaux du pays.

Dans un petit village de la Caroline du Sud, la foule des *lynchers* a tellement perdu le contrôle d'elle-même que ceux-ci ont littéralement taillé la peau du nègre en lambeaux, en emportant chacun un morceau dans leur maison. Il est d'autres

noirs qu'on a enduits de pétrole avant de les faire rôtir, et les assistants se sont même partagé les ossements de l'un d'entre eux en guise d'amulettes.

La loi du *lynch*, souvent féroce et aveugle, a massacré trois cents nègres rien qu'en un an. Jusqu'à présent ces atrocités semblaient être le propre du Sud. Les récents événements de Wilmington (Delaware), et de Danville (Illinois), ne permettent plus de douter qu'il s'agit d'une guerre à mort entre deux races qui se détestent dans les quarante-cinq Etats de l'Union. Et le Révérend Hasskan, ministre protestant de Pensylvanie, a pu soutenir cette thèse originale que le nègre ne serait entré dans l'arche de Noé qu'en qualité d'intermédiaire entre l'animal et l'homme.

Mais pourquoi aller plus loin ? N'en avons-nous pas assez pour conclure que les larmes des Américains sur les Juifs de Kischineff n'étaient ni plus ni moins que des larmes de crocodiles ? C'est ce que nous voulions prouver, et pas autre chose.

Dieu nous garde en effet de vouloir excuser les crimes sans nom dont se rendent coupables certains individus de la race noire ! Une justice prompte et efficace est nécessaire pour châtier de tels forfaits, et il serait criminel de témoigner, ne fût-ce que pour un instant, de l'indulgence à ces brutes. Mais il doit y avoir des juges à Berlin, c'est-à-dire à Washington et dans les autres villes de l'Union. Qu'on s'en serve donc, et l'on pourra peut-être ensuite se payer le luxe de faire des leçons au nom de l'humanité aux Européens en général et aux Russes en particulier.

Il est impossible de le nier, l'horizon va s'assombrissant. Booker Washington, l'apôtre de la race noire en Amérique, a beau multiplier à ses frères les appels à la paix, leur irritation augmente sans cesse ; elle gronde ; quelquefois même elle éclate, terrible, comme à Indianapolis, où, il y a quelques semaines une bande de noirs armés de fusils, qu'ils avaient volés aux boutiques de la ville, a semé la terreur pendant plus de huit jours.

De son côté le président Roosevelt s'efforce d'apaiser ses concitoyens de la race caucasienne. Mais en vain. Il admet des noirs aux fêtes sociales de Washington, toute la presse l'accable de sarcasmes. Il nomme des fonctionnaires nègres, l'opinion

publique le force aussitôt à les révoquer. En un mot, il semble aussi difficile au président des Etats-Unis de faire aimer les noirs à ses compatriotes, qu'au Czar d'imposer le respect des Juifs à ses sujets.

Le sénateur Millman, au meeting d'Oklahoma, osa même dire cette atrocité : « La réception d'un nègre par le Président va nous forcer à tuer des milliers de noirs dans le Sud, afin de les remettre à leur place. » Et tout récemment une servante n'a-t-elle pas bénéficié d'une souscription énorme, retentissante, pour avoir perdu sa place après avoir refusé de faire la chambre d'un hôtel où avait dormi Booker Washington !

O émancipation, voilà de tes coups !!

Mais il est temps de rendre justice au président des Etats-Unis. Contrairement à la plupart des sermonneurs, il s'est instruit sur ses propres défauts en faisant la morale aux autres. Et voilà que, le 6 août dernier, il adressait d'Oyster Bay au gouverneur Durbin, de l'Indiana, une lettre publique où il le louait hautement des mesures rigoureuses que celui-ci avait prises pour étouffer l'émeute des *lynchers* d'Indianapolis. « Tous les hommes sérieux, y disait-il, s'inquiètent grandement du nombre de lynchs qui ont lieu tous les ans dans ce pays... La nation, pas plus que l'individu, ne peut commettre un crime impunément... La pierre angulaire de la république est l'obéissance aux lois... » Puis, il indiquait un remède à cette plaie nationale : « Nous devons montrer que la loi de ce pays est capable de punir le crime en débarrassant les procédures de toute trace de technique ou de retard. »

Justice *prompte et sévère* des crimes des noirs faite par les tribunaux, voilà donc, selon M. Roosevelt, ce qui devra arrêter la fureur des blancs indignés de ces actes révoltants. Nous faisons des vœux pour que l'avenir lui donne raison.

J.-ANT. HUOT, ptre.

Chronique des diocèses

— o —
QUÉBEC

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, ont été nommés :

M. l'abbé J.-B. C.-Dupuis, assistant-chapelain chez les Sœurs de la Charité de Québec ;

M. l'abbé François Boutin, curé de Pintendre (Lévis) ;

M. l'abbé Aug. Vézina, curé de Saint-Gilbert (Portneuf) ;

M. l'abbé J.-E. Donaldson, curé de Saint-Odilon de Cranbourne ;

M. l'abbé Ls Gosselin, curé de Sainte-Martine (Station de Lambton) ;

M. l'abbé Art. Poulin, curé de N.-D. du Sacré-Cœur (Lotbinière) ;

M. l'abbé Em. Pichette, vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Québec ;

M. l'abbé M. Destroimaisans, vicaire à Saint-Romuald.

— Les Sœurs de la Charité de Saint-Louis dont la maison mère est à Vanves (Morbihan), expulsées de leur patrie comme toutes les autres congrégations enseignantes, ont été accueillies dans le diocèse de Québec.

Elles se sont chargées, dès cette année, d'écoles paroissiales à Saint-Gédéon (Beauce), à Saint-Philémon (Bellechasse) et à Saint-Adrien (Mégantic).

— Samedi dernier, le 12 septembre, huit Sœurs de l'Espérance sont arrivées à Québec. Sur ce nombre, trois se rendront à Montréal ; les cinq autres se joindront aux trois qui sont déjà établies à Québec. Elles sont prêtes à remplir dès maintenant leur rôle de garde-malades, en ville comme à la campagne, auprès de ceux qui requerront leurs services. Leur résidence provisoire est au N° 126, rue Saint-Augustin.

— Mardi, le 15, avait lieu, à la chapelle du Séminaire, la messe d'ouverture des cours de l'Université Laval. S. G. Mgr l'Archevêque y assistait, et a reçu la profession de foi du corps universitaire.

CHICOUTIMI

Voici la liste des récentes nominations ecclésiastiques faites par S. G. Mgr Labrecque :

M. l'abbé Mathias Tremblay, curé de Sainte-Agnès ;

M. l'abbé Guillaume Tremblay, curé de Saint-Cœur de Jésus ;

M. l'abbé Georges Gagnon, curé de Saint-Jérôme ;

M. l'abbé Abr. Villeneuve, curé de Saint-Edouard de Péribonca ;

- M. l'abbé Thomas Dufour, curé de Saint-André ;
 M. l'abbé Ph. Tremblay, 1^{er} vicaire à la Cathédrale de Chicoutimi ;
 M. l'abbé Napoléon Saint-Gelais, 2^{ème} vicaire à la Cathédrale de Chicoutimi ;
 M. l'abbé Arthur Verreault, vicaire à Roberval ;
 M. l'abbé Jos. Allard, vicaire à Saint-Félicien ;
 M. l'abbé J.-B. Martel, vicaire à Saint-Jérôme ;
 M. l'abbé Jos.-Edm. Tremblay, vicaire à Hébertville.
 M. l'abbé Louis Gagnon se retire du ministère pour cause de maladie.
 M. les abbés Pierre Bouchard et Salmon Rossignol entrent le premier chez les Rédemptoristes, et le second chez les Jésuites.

De l'œuvre de la Propagation de la Foi.
Enseignement des chiffres

Je viens de lire les Annales de la Propagation de la Foi de mai 1903, n° 448.

J'y relève les chiffres comparatifs ci-dessous :

Ils sont pour la France, et la Bretagne particulièrement, d'une éloquence superbe. Ils raisonnent comme un admirable cri de victoire. Ils prouvent ce que peuvent des chrétiens guidés par des prêtres hors de pair comme sont ceux de notre chère et malheureuse France.

Un seul diocèse de France prime celui de Saint-Brieuc en générosité, c'est celui de Lyon, qui tient la tête des souscriptions annuelles avec 451,257 francs ; mais ce diocèse, ne l'oublions pas, compte dans son sein la deuxième ville de France et est, de plus, le berceau de cette œuvre admirable de la Propagation de la Foi.

Mais, le diocèse de Lyon excepté, celui de Saint-Brieuc domine tous les autres d'une façon écrasante, quoique ce diocèse ne compte aucune vraie grande ville.

Il arrive second avec 202, 824 fr. de souscription. Il bat de près de 13, 000 fr. celui de Nantes
 qui arrive troisième avec

189,860

Cambrai arrive ensuite quatrième avec 181,032
 Paris lui-même n'arrive que cinquième avec 145,420
 Un autre diocèse breton, celui du Finistère, suit de près
 celui de Paris.

Quimper, en effet, arrive sixième avec 160,127 fr., battu
 par son voisin de Saint-Briene de près de 400,00 fr.

Puis, arrive le diocèse de Rennes avec 123,322 fr.

Nos provinces perdues de Strasbourg et de Metz donnent
 aussi des chiffres superbes :

Metz donne 239,085 fr.

Strasbourg donne 157,295 fr.

Le diocèse de Lyon, à lui seul, donne 30,000 francs de plus
 que tous les diocèses catholiques des Etats-Unis, cependant au
 nombre de 86 — 154,000 francs de plus que tous les diocèses
 d'Italie au nombre de 41 ; et, chose incroyable, 87,000 francs
 de plus que les 57 diocèses d'Espagne, qui tous réunis ne chif-
 frent que 155,575 ; et, chose plus remarquable encore, 136,000
 de plus que les 24 évêchés d'Autriche-Hongrie qui ne chiffrent
 ensemble que 66,000 francs ; 116,000 francs de plus que tous
 les diocèses d'Allemagne (nos provinces perdues exceptées). et
 100,000 de plus que toute la catholique Belgique!...

En résumé :

La France entière donne	3,859,697 91
Les Etats-Unis donnent	427,042 18
L'Alsace-Lorraine	396,380 90
La Belgique donne	350,274 73
L'Allemagne (moins nos provinces perdues) .	335,275 86
L'Italie (qui compte cependant 41 cardinaux contre la France seulement 7) ne donne que ...	297,016 60
L'Espagne ne donne que	155,575 07
Les îles Britanniques	140,692 05
La république Argentine	118,549 80
La Suisse	92,746 30
Les Pays-Bas	88,543 17
L'Autriche-Hongrie entière seulement	66,159 22
Le Chili	38,699 65
Le Portugal	34,065 06
Les diocèses du Levant	30,760 „

Le Luxembourg	28,992 48
Les diocèses d'Afrique	28,539 06
Le Mexique	27,332 16
L'Uruguay	24,182 „
Le Canada (1)	13,929 85
L'Océanie	12,747 55
Le Brésil	8,084 15
Les diocèses d'Asie	4,925 15
Les diocèses de l'Amérique centrale	4,611 41
Les diocèses du Pérou	3,552 20
Les diocèses du Vénézuéla	2,606 91
Les diocèses de Russie et de Pologne	1,771 05
Monaco	1,600 „
La Bolivie	1,000 „
Diverses contrées du Nord de l'Europe	683 78
La Colombie	510 „
La Guyane	390 „
L'Equateur	186 40

Total général 6,598,044 65
dont plus de la moitié est fournie par la France seule.

Comment expliquer après cela que cette France, qualifiée avec tant de raison par le vicomte de Bonald *de nation noble entre toutes*, se laisse tyranniser par une poignée de députés sectaires devenus aujourd'hui la risée de tout le monde pensant ?

Comment expliquer un tel fait autrement que par cette conclusion forcée que les Chambres françaises ne représentent *qu'elles-mêmes*, et nullement les opinions et les sentiments des honnêtes et chrétiennes populations qui les ont portés au pouvoir en aveugles, conduites au scrutin par une administration centrale toute puissante qui fait parler elle-même le pays à sa guise, au lieu de le consulter véritablement. — D'où le mot si juste de Pie IX : suffrage universel, mensonge universel.

Comte de la BARRE DE NANTEUIL.

(*Réveil français*, 6 août 1903.)

(1) On sait que la province de Québec a son organisation distincte de celle de Lyon, pour la Propagation de la Foi. Par conséquent le chiffre indiqué ici pour le Canada ne donne aucune idée de notre contribution à cette grande Œuvre de la Propagation de la Foi. (Note de la *Semaine religieuse* de Québec.)

Liturgie

LA MESSE SUR MER

Le 4 mars 1901, la S. Congrégation des Rites a pris diverses décisions concernant la célébration de la messe sur mer.

Les évêques ne peuvent pas accorder aux prêtres de leur diocèses l'autorisation de dire la messe à un autel élevé sur le navire.

Les évêques dans le diocèse desquels se trouve un port de mer ne peuvent pas accorder cette permission à tous les prêtres.

Les missionnaires apostoliques, en vertu de ce titre, ne peuvent pas célébrer sur mer, sans la permission du Siège Apostolique.

Les prêtres qui ont le privilège de célébrer partout ne peuvent pas néanmoins célébrer sur mer sans un indult apostolique.

Si la chapelle a une place fixe sur le navire, on peut la regarder comme publique pour les passagers ; si non, ce n'est ni une chapelle publique, ni une chapelle privée, mais un simple autel portatif.

SPES.

MESSE FESTIVALE

Quand un prêtre célèbre dans une *église étrangère*, où l'office est inférieur au rite double, et que ce prêtre, suivant son calendrier, a récité l'office d'une fête avec commémoration d'une octave ou d'un simple, s'il veut (comme le décret du 9 juillet 1895 l'y autorise) dire la messe de cette octave ou de ce simple, il la dira non comme messe votive, mais comme *messe festive*. — non more votivo sed ut in festo — (24 avril 1899.)

Dans une *église* confiée à un ordre religieux, comme c'est le cas v. g. pour Sainte-Anne de Beaupré, les étrangers sont tenus de se conformer à l'Ordo de ces religieux ; il en serait autrement si l'église était confiée non à l'Ordre, mais à un individu de cet Ordre. (25 décembre 1899.)

NAPPES D'AUTEL

On doit proscrire la coutume d'employer, pour l'autel, des nappes qui ne tombent pas jusqu'à terre. (9 juin 1899)

HONORAIRES DE MESSE

Le prêtre qui reçoit un honoraire pour célébrer au bénéfice d'un ou de plusieurs défunts, ou pour dire la messe votive en l'honneur de quelque mystère de la sainte Vierge ou d'un saint, *satisfait* à cette obligation en célébrant la messe conforme à son office si le rite du jour n'autorise pas la messe demandée, pourvu cependant qu'il applique le sacrifice selon l'intention de la personne qui a donné l'honoraire. « Mais il est préférable de satisfaire, autant que possible, à cette intention par la célébration de la messe des morts ou de la messe votive. » (13 juin 1899.)

Cette réponse est basée sur ce principe que le fruit propre du sacrifice réside dans ses parties essentielles, non dans ses rites accidentels ; régulièrement, on peut le présumer : c'est ce fruit que les fidèles ont en vue en demandant la messe. Dans certains cas, cependant, leur intention explicite pourrait modifier cette solution.

• VENI CREATOR

La doxologie du *Veni Creator* doit être regardée comme appartenant propre à cette hymne, et par conséquent elle ne change pas avec les divers temps ou fêtes de l'année. (20 juin 1899.)

MERUIT SUPREMOS

Si la fête d'un confesseur est renvoyée du jour de sa mort au jour suivant, on doit, aux Matines et aux deuxièmes Vêpres comme aux premières, dire à l'hymne *Iste Confessor* le *Meruit beatas* et non le *Meruit supremos*. (13 juin 1899.)

TABERNACLE

Le tabernacle doit être doré à l'intérieur ou au moins recouvert de soie, et béni. On ne peut autoriser les lampes à l'huile allumées au-dessus de l'autel, durant le saint Sacrifice. (20 juin 1899.) X.

Société d'une messe

M. l'abbé Pierre Roussel, décédé au Séminaire de Québec le 16 septembre 1903, était membre de la Congrégation du Petit Séminaire et de la Société d'une messe (section diocésaine).

EUG. LAFLAMME, ptre.
Assistant-Secrétaire.

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

CHAPITRE DEUXIEME

(Suite.)

La grande difficulté était de trouver à la mine une place pour célébrer le lendemain. La goélette, ayant mouillé une lieue au-dessous de Sidney, l'évêque fit débarquer M. Lejantel, le soir même, afin qu'il pourvût à cet article. M. Lejantel n'est pas aussi hardi qu'il est bon prêtre. Il s'adressa bonnement à M. Ritchie, dont l'habitation est tant soit peu au-dessus de la mine; et au lieu de lui demander un des appartements de sa vaste maison, où les saints mystères auraient pu être célébrés avec décence, sauf à n'y pas inviter la famille qui est toute protestante, il se borna à lui demander s'il pourrait prêter sa grange; mais elle était toute divisée en compartiments, occupés l'un par des moutons, l'autre par des dindes, l'autre par des canards, etc., de sorte qu'il fallut d'abord y renoncer. Il lui donna ensuite à choisir entre la cuisine des ouvriers des mines et le dessus d'une écurie. Cette cuisine est horriblement sale par la quantité de charbon de terre que l'on y brûle chaque jour en abondance, et par la malpropreté particulière des gens qui s'y retiraient régulièrement au nombre d'environ 30 hommes, et qui avaient pour dortoir les appartements voisins encore plus sales que la cuisine même. L'écurie était un vaste bâtiment fait pour loger vingt chevaux occupés aux travaux de la mine. Le grenier en était vide et donnait un appartement d'environ 50 pieds de long sur 30 de large, bien étanche et proprement planchéié en bons madriers, avec une porte à chaque extrémité. M. Ritchie se persuada tellement que cet appartement était le plus convenable des trois proposés, que dès le soir même, il le fit balayer et mettre dehors tous les chevaux qui logeaient au-dessous. Passe encore, si en éloignant les chevaux, il en eût aussi éloigné l'odeur!

24. Les choses en étaient là, lorsque l'évêque débarqua, le dimanche matin. Après avoir fait deux à trois milles à pied, il

arriva à la mine, et l'on s'empressa de lui montrer la place ainsi préparée. Il avoua que l'appartement était assez propre et assez vaste, mais c'était le haut d'une écurie ! cette idée le révoltait. Il ne l'était pas moins de l'odeur du cheval qui y montait par les crèches ouvertes des deux côtés, tout le long de l'édifice. Cependant la matinée s'avavançait, et le peuple informé de l'arrivée de l'évêque s'y rendait de toutes parts. Enfin, réfléchissant que le Sauveur du monde avait consenti à naître dans une étable, il se persuada qu'il consentirait à être immolé au-dessus des crèches de celle-ci, et en conséquence y fit dresser la chapelle à l'une des extrémités, après avoir fait pratiquer par dehors une espèce d'escalier, pour exempter du moins au clergé et au peuple le désagrément de monter à cet appartement par une échelle qui était dans l'écurie même.

25. M. Lejamtel célébra la première messe, pendant laquelle le prélat cherchant un abri contre les rayons du soleil déjà fort élevé, fut très surpris de se trouver, à 20 pas de l'écurie, dans un bâtiment construit pour scier de long, et qu'on aurait pu en moins d'une heure préparer pour y célébrer la messe, en y rangeant quelques madriers qui étaient tout rendus, et en renforçant par quelques voiles de chaloupes l'entourage, qui n'était fait que de branches d'arbres. Eh bien ! cette place avait échappé aux recherches du bon missionnaire. Mais il n'était plus temps d'y avoir recours. L'heure arrivait de dire la dernière messe. L'évêque la célébra et adressa une petite exhortation aux assistants. Mais plus affecté que jamais de l'indécence du lieu et de l'odeur qui s'y élevait de l'appartement de dessous, il fit aussitôt encaisser la chapelle, et informa les prêtres qu'après qu'ils auraient catéchisé au même lieu et confessé les personnes qui se présenteraient, s'il y en avait à confirmer, il leur administrerait plutôt ce sacrement à bord de la goélette que dans le lieu fétide où il venait de célébrer après eux. Cette goélette était en effet descendue dans la matinée, de son premier mouillage, et cela à la demande du prélat, qui, à l'allure de M. Lejamtel, craignait qu'au sortir du service divin, fort après midi, ni lui, ni les siens ne trouvassent quoi que ce fût à prendre à terre. Cependant, à force de chercher, l'abbé Lejamtel était parvenu à faire préparer un déjeuner dans la cahute du boulanger du village, qui n'avait pas même

de pain à présenter à ses hôtes, mais du biscuit de matelot extrêmement dur, avec un morceau de fromage et quelques choppines de lait. La propreté ne dominait ni sur la petite table où ce mince repas fut pris, entre une heure et deux après-midi, ni dans le reste de la cabane. Mais il a déjà été observé que, dans des voyages qui ont pour unique but le soin des âmes, il ne faut pas être trop regardant sur les commodités corporelles.

Ce déjeuner pris, l'évêque se rendit à bord. Les ouvriers demeurés à terre y exercèrent leur zèle en catéchisant et en confessant les fidèles, la plupart irlandais, rebuts de leur patrie, venus de chez eux à Terre-neuve et de là à la mine, autour de laquelle ils ont leurs familles logées dans des maisons couvertes de branches d'écorces et munies de cheminées de bois, et où la plupart d'entre eux s'étaient enivrés, le soir précédent. Ce ne furent donc pas eux qui profitèrent de la présence de leur évêque, mais quelques bonnes âmes de la Pointe Basse et des autres campagnes d'alentour. Une seule personne fut adressée, vers le soir, à l'évêque pour recevoir la confirmation, et il la lui administra sur le gaillard du vaisseau, beaucoup plus décemment qu'il ne l'aurait pu faire à terre. Une autre se présenta encore pour la confirmation ; mais les ornements étaient repliés ; il était trop tard. Et comme il s'agissait d'un homme, il eut ordre de se rendre au village français de Labrador (1) où l'évêque devait confirmer deux jours après.

CHAPITRE TROISIÈME

Le lac Brador. -- Le lac Magré. -- Description des mines. -- Village français de la Petite Brador. -- Triste état religieux de la population. -- A la chapelle écossaise. -- Au village des Micmacs. -- L'abbé Maillard. -- Requête des Sauvages et réponse de l'évêque. -- M. Laurent Cavanagh. -- Retour à Arichat.

On appelle Labrador (Lac Brador) une étendue d'eau considérable qui se trouve dans l'intérieur de l'Isle du Cap-Breton et qui fait que cette isle est presque autant composée d'eau que de terre. Pour la séparer en deux isles distinctes, il ne faudrait

(1) Ce Labrador dont il a déjà été question à la page 795 de la *Semaine religieuse*, est le Lac Brador appelé ensuite et maintenant Bras-d'Or.

pas quatre semaines du travail d'un régiment. Car dans la partie la plus méridionale, au lieu nommé Saint-Pierre, anciennement le port Toulouse, dont il sera parlé ci-après, la mer intérieure de l'isle n'est séparée de la mer extérieure qui environne les isles Madame que par un isthme d'un demi-mille de large, que la nature a déjà creusé à moitié. Dix pieds de plus creux sur dix de large, dans la longueur de ce demi-mille, donnerait un passage à l'une des deux eaux, qui achèverait elle-même son chemin pour se mêler complètement avec l'autre. Si ce travail n'a pas encore été tenté, c'est qu'il ne s'est présenté aucun besoin public qui le rendît nécessaire ; car, pour la possibilité du succès (on peut même dire pour la certitude), elle ne saurait être mise en question. (1) La Brador, à son autre extrémité, c'est-à-dire au nord de Sidney, reçoit ses eaux de l'océan par deux entrées : la plus grande, plus au nord, nommée la Grande Brador, l'autre, plus au sud, nommée Petite Brador. Celle-ci est séparée de la baie de Sidney, ou de l'Espagnole, par une langue de terre de quatre milles dans sa plus grande largeur. C'est ce qu'on appelle le portage de la Petite Brador, ou du village français, parce qu'à l'extrémité de ce portage, on trouve en effet un rassemblement de 20 à 25 familles françaises d'origine, mais dont la plupart des individus sont natis de l'endroit même, où leurs pères étaient venus de Saint-Pierre de Terre-neuve, les autres de la France même, fonder cette petite colonie.

(A suivre.)

**La Papauté, d'après Macaulay, historien anglais
et ardent protestant**

« . . . Nous n'apercevons aucun signe qui indique l'approche du terme de la longue domination de Rome. La Papauté a vu le commencement de tous les gouvernements et de tous les établissements ecclésiastiques existant aujourd'hui dans le monde, et nous ne sommes pas sûr qu'elle ne soit destinée à voir la fin de tous.

(1) Le percement a été exécuté, il y a quelques années, et le canal Saint-Pierre est peut-être ce qu'il y a de plus joli à voir sur le Bras-d'Or.

« Elle était grande et respectée avant que les Saxons eussent mis le pied sur le sol de la Grande-Bretagne, avant que les Francs eussent franchi le Rhin, quand l'éloquence grecque florissait encore en Antioche, quand les idoles étaient encore adorées dans le temple de la Mecque ; et elle pourra survivre dans toute sa vigueur primitive, alors que quelque voyageur de la Nouvelle-Zélande s'arrêtera au milieu d'une vaste solitude et, appuyé contre une arche brisée du pont de Londres, esquissera sur son album les ruines de la cathédrale de Saint-Paul !... »

Appréciation de la loi sur les Congrégations au parlement anglais

M. John Redmond a soulevé à la Chambre des Communes la question des Bénédictins anglais de Douai. Il a attaqué en termes violents la loi française sur les associations. Lord Cranborne a répondu qu'il n'était pas surpris de la vigueur du langage de M. Redmond. Il est d'accord avec M. Redmond pour déplorer ce qui s'est passé : *une loi comme celle des associations n'aurait jamais été votée en Angleterre*. L'orateur ne peut qu'être surpris, — si on lui permet de dire cela en termes respectueux à l'égard d'une grande nation voisine — de ce que le gouvernement français ait jugé nécessaire de formuler une loi pareille.

Lord Cranborne regrette que l'intervention du gouvernement anglais en faveur des Bénédictins soit restée sans succès. Le gouvernement a, cependant, fait tous ses efforts. On avait espéré à un certain moment qu'il serait fait quelques exceptions à la loi ; néanmoins, elle a été universellement appliquée. Nous avons adressé un memorandum à la France ; nous avons fait valoir les droits que nous confèrent les traités ; on nous a répondu que le gouvernement français estimait que ces droits ne s'appliquaient pas en ce cas et que, comme ces Bénédictins anglais résidaient depuis si longtemps en France, ils étaient soumis à la loi française.

Lord Cranborne suggéra alors que les Bénédictins fissent valoir leurs droits devant les tribunaux français, et obtinssent

un jugement établissant dans quelle mesure la loi d'expulsion entraîne avec elle un pouvoir de séquestration ; dans le cas où le jugement établirait que l'expulsion n'entraîne pas la mise sous séquestre de tous leurs biens, ils pourraient réclamer l'intervention du Foreign-Office pour obtenir la partie de leurs biens que le jugement leur accorde. S'ils peuvent établir qu'on leur a pris quelque chose contrairement à la loi, le Foreign-Office s'empressera de leur donner toute l'aide possible.

(*Croix*, 25 juillet.)

Bibliographie

REVUE DES SCIENCES ECCLESIASTIQUES. — La *Revue* est mensuelle et l'abonnement court de janvier à janvier. — Prix de l'abonnement, 15 fr. par an. S'adresser à M. Henri Morel, imprimeur-éditeur, 77, rue Nationale, Lille (Nord), ou à la librairie ROGER et CHERNOVIZ, 7, rue des Grands-Augustins, à Paris.

Sommaire du N° d'Août : I. La conscience psychologique du Christ (1^{er} art.), par M. le professeur J.-A. CHOLLET. — II. Le serment de liberté et d'égalité, et l'administrateur du diocèse d'Angers, par M. l'abbé F. UZUREAU. — III. Lettre sur la question biblique, par M. le D^r P. BOURDAIS. — IV. Les grâces mystiques sont-elles nécessaires à la perfection, par M. l'abbé A. SAUDREAU. — V. Etudes de sociologie chrétienne, par M. l'abbé P. COLLOT . . . P. LAPEYRE : 1^o *L'action du clergé dans la réforme sociale* ; 2^o *Pour le Christ et pour le peuple*. — VI. Actes du Saint-Siège. — I^o. S. C. des Indulgences. *La translation d'une solennité entraîne la translation de l'indulgence*. — 2^o. S. C. des Rites. AQUEN SEU ORDINIS PRÆDICATORUM. *Confirmation du culte immémorial rendu au B. André Abellon*. Lugdunen. *La nouvelle édition du Missel Romain-Lyonnais est approuvée*. — *Addition aux Litanies de Lorette de l'invocation : Mater boni consilii*. — 3^o. S. C. des Evêques et Réguliers. *Instructions pour les congrégations françaises d'hommes*. — *Instructions pour les congrégations françaises de femmes*. — 4^o. S. C. de l'Index. Décret du 5 mars 1903.